

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 mars 2023 au restaurant Le Grill à Lons-le-Saunier (39 000)

51 personnes étaient présentes dont M. Rey (journaliste au Progrès) et M. Prunier (Organisation hydro services).

L'assemblée générale a débuté à 9h30 après l'accueil des adhérents autour d'un café et de viennoiseries.

Jean-Paul Duchemin (Président), Annie Duchemin (secrétaire) et Pierre Treffot (Trésorier adjoint) présidaient cette AG. Antonin Monnier (Trésorier) était excusé. Un diaporama était projeté sur un grand écran.



MOT DU PRÉSIDENT

Jean-Paul Duchemin nous a souhaité la bienvenue et remercié de notre présence. Le Président a commencé par faire une rétrospective de l'association.

LES ANCIENS PRÉSIDENTS :

- Agnès Magdelaine, présidente de 2004 à 2014, Moulin du Val D'amour à Vaudrey (39)
- Albert Higounenc, président de 2014 à 2018, Moulin de la Bourre à Arbois (39)
- Gérard Papillon, président de 2018 à 2021 à la Boissière (39)
- Jean-Paul Duchemin, président depuis 2021, Moulin du Lizon à Coteaux du Lizon – Cuttura (39)

LES 800 MOULINS RECENSÉS

LES RÉALISATIONS : posters, kakemonos, plaques de rue avec le nom du moulin, affiches, 4 livres sur les moulins du Jura.

RAPPORT MORAL

Le président a rappelé les missions de l'association et l'importance de poursuivre le combat pour la défense des moulins et la reconnaissance des droits d'eau : notre objectif est de poursuivre la production de petite hydroélectricité et la valorisation de nos moulins à eau du Jura qui sont menacés par certaines lois. Le projet de loi Climat et Résilience prévoyait, dans le cadre de la politique nationale de renaturation des cours d'eau et du franchissement des ouvrages par les poissons migrateurs, *"le rétablissement des continuités écologiques sur l'ensemble des cours d'eau classés"*. Ce qui signifiait la destruction de certain seuil de moulin donc la fin des petits moulins hydrauliques. Mais nos parlementaires ont adopté en 2021 un amendement devenu l'article 49 qui interdit la destruction des ouvrages de retenues des moulins à eau dans le cadre des obligations de continuité écologique. En 2022 la FFAM a déposé des amendements à Bruxelles sur la loi d'accélération des énergies renouvelables ; malheureusement ils ont été rejetés. Il faut donc poursuivre nos actions et s'attaquer aux pollueurs de nos cours d'eau. En effet la petite hydroélectricité représente un potentiel de développement d'énergie renouvelable non polluante et non négligeable évaluée à 4 à 6 TWh.

La période de sécheresse et de canicule est sans appel. Nos rivières sans eaux et une mortalité des poissons en hausse n'auraient pas eu lieu si nous avions des seuils de retenue d'eau échelonnés sur le linéaire des cours d'eau.

Le problème de la reconnaissance des droits d'eau a également été évoqué.
L'association propose depuis des années une aide à remplir cette demande de droits d'eau ; plusieurs ont été acquis avec le concours de la DDT et de l'OFB de la préfecture du jura en étroite collaboration avec ces services de l'état pour permettre de travailler en commun et avec du bon sens.

Le président lance un appel à tous les propriétaires de moulins du jura, producteur d'énergie ou non, en cours d'achat ou de rénovation pour qu'ils contactent l'association afin de faire un point juridique sur leur situation.

RAPPORT DES ACTIVITÉS depuis la dernière AG du 5 novembre 2022

Pour rappel suite à la modification des statuts : l'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année dans le premier trimestre. Le (la) Trésorier (e) rend compte de sa gestion du 1 janvier au 31 décembre de l'année civile écoulée et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2022 :

25 novembre : réunion avec EDF à propos du barrage de Ravilloles.
26 novembre : réunion du conseil d'administration à Vaudrey (compte-rendu communiqué).
5 décembre : réunion de synthèse des copils avec le PNR pour les secteurs de Saint-Claude en présence de Jean-Paul Duchemin et de Marigna-sur-valouse en présence de Michel Billet.
10 décembre : VISIO avec CA FFAM.
12 décembre : réunion avec le maire de Ravilloles à propos du barrage d'EDF.

2023 :

16 janvier : Jean-Paul Duchemin visite des moulins pour conseils : Mme Colin à Longeverne, M. Tetu à Vincelles, Mme Galland à Courlaoux et Mme Maret à Saint Amour.
27 janvier : mise en conformité du compte bancaire de l'association : mise à jour des représentants (Jean-Paul Duchemin Président, Antonin Monnier Trésorier et Pierre Treffot Trésorier adjoint), modification du siège social (Saint-Lupicin) inscription à une part sociale pour 30.40€ (une seule fois) donnant droit à de la publicité, photocopie etc...
2 février : rendez-vous avec la Présidente des Amis du vieux Saint-Claude pour l'élaboration de la pancarte de la turbine au Faubourg à Saint-Claude.
21 février : participation à l'élaboration de la charte 2026/2041 du PNR pour y ajouter l'option d'énergie hydraulique.
14 mars : demande de l'ONF de Moirans-en-Montagne et du conservatoire du littoral des lacs pour une participation de l'ASMJ au projet de mise en valeur du site des forges à la grotte au bord du lac de Vouglans.

Certains membres de l'ASMJ ont obtenu leur reconnaissance de droit d'eau par la DDT : la forge Liboz PMB 3 KW, M. et Mme Lamy au rousseau PMB 112 K et M. et Mme Edwards PMB 190 KW. En cours M. Steiner.

CORRESPONDANCE du Président :

Février : lettre à la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), suite au colloque de novembre à Lons-le-Saunier où la question des seuils de moulins a été évoquée ; voir leur réponse ci-joint.

25 novembre : lettre à l'EPAGE de la Seille pour leur demander de participer aux réunions d'infos.

27 novembre : lettre à Mme le Maire de Saint-Amour pour le droit d'eau de Mme Maret (affaire suivie par Michel Billet).

LETTRE DESTINÉE AUX ADHÉRENTS À QUI NOUS APPORTONS DES CONSEILS

Cette lettre indique les aides et conseils que nous pouvons vous apporter. Elle précise que, selon la demande, nous nous déplacerons une fois chez vous mais que si par la suite d'autres visites sont souhaitées, nous vous demanderons une participation au carburant (la première visite étant pris en charge par l'ASMJ). Tous les adhérents ont approuvé.

Les rapports « moral » et « activités » sont acceptés par tous les adhérents à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER présenté par Pierre Treffot trésorier adjoint :

Bilan 2022

Recettes		Dépenses	
Visite Génissiat	785	Visite Génissiat	1 675
Cotisations	1 696	FFAM cotisation	384
Abonnements revue	620	FFAM revue	620
Repas AG	1020	Repas AG	1 484,3
Intérêts	142,33	Frais fonctionnement	300
		Frais bancaires	16,4
Total	4 263,33	Total	4 479,7

Bilan: - 216,37

ÉVOLUTION TRÉSORERIE

Trésorerie fin 2021: 15902,65

Trésorerie fin 2022: 14516,3 - 216,37 = 15686,28

Prévisionnel 2023

Recettes		Dépenses	
Cotisations	1 748	FFAM cotisation	504
Abonnements revue	520	FFAM revue	520
Repas AG	800	Repas AG	1520
Intérêts	184,12	Frais fonctionnement	384,64
		Frais bancaires	39,4
Total	3 252,12	Total	2 968,04

Bilan prévisionnel : +284,08

SOLDES ACTUELS

Compte courant au 24/03/23: 2477,11

Livret A au 24/03/23: 12 348,25

Le rapport financier est accepté par tous les adhérents.

Pour info le coût du site internet a été communiqué par la secrétaire (réalisatrice du site) :

339,59 € par an : site avec WIX et nom de domaine : 244,80 €

hébergeur OVH : 8,39 €

boîte mail : 86,40 €

ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres existants :	Malgoyre Charlotte
Duchemin Annie	Monnier Antonin
Duchemin Jean-Paul	Obry Stéphane
Edwards Peter	Ponard Pierre
Hauer Georgette	Sauvin Dominique
Hauer François	Treffot Jacqueline
Magdelaine Agnès	Treffot Pierre
Magdelaine Jean	

Après avoir invité les membres à nous rejoindre au CA, Guy Latislaw s'est porté volontaire.
Les candidats ont été élus à l'unanimité.

PROJETS 2023

L'ASMJ participera en juin à la fête des moulins (23, 24 et 25 juin) qui fêtera son 25-ème anniversaire. Le vendredi 23 juin notre association participera également au programme des activités des archives départementales du Jura à Montmorot avec pour thème important « comment retrouver son droit d'eau ».

Un panneau historique sera réalisé de la turbine fontaine à pince d'homard (injecteurs) au faubourg à Saint-Claude dans l'ancienne usine Emboutissage Jurassien. Il y aura 4 logos : les Amis du vieux Saint-Claude, l'ASMJ, l'Association La Roue du Lizon et la Ville de Saint-Claude.

Suite à la proposition de Jean-Paul Comas une sortie annuelle sera organisée le 6 ou le 13 mai dans l'Ain. Visite de deux musées exceptionnels (moulin de Jayat et moulin de Lescheroux – ci-joint docs) avec un repas à l'auberge des 3 moulins.

Site des forges à la grotte au bord du lac de Vouglans : suite à la demande de l'ONF de Moirans en Montagne et du conservatoire du littoral des lacs l'ASMJ participera à l'état des lieux, à la présentation d'un plan de restauration, à la mise en valeur de ce site et à l'historique du moulin en vue de la réalisation d'une pancarte.

Congrès de la FFAM à Périgueux du 21 au 24 avril : 6 personnes de l'ASMJ sont déjà inscrites.

DIVERS :

INTERVENTION de M. Stéphane Prunier entreprise OHS (organisation hydro services).
Ci-joint document.

Une vidéo est diffusée à l'AG : Moulin du Val d'Amour (Jean Magdelaine) au JT de FR3 à 11 h 50 le mardi 21 mars.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/programmes/france-3-bourgogne-franche-comte-11h50-franche-comte?id=4699666>

Notre président a fermé l'AG en nous invitant à prendre l'apéritif suivi d'un repas.

Fait Cuttura le 3 avril 2023

Le Président, Jean-Paul Duchemin

La Secrétaire, Annie Duchemin